

Source : <https://www.lagazettedescommunes.com/598620/nous-allons-creer-un-observatoire-des-intervenants-sociaux-en-commissariat-en-2019/>

• sociaux en commissariat en 2019 »
AIDE AUX VICTIMES

« Nous allons créer un observatoire des intervenants sociaux en commissariat en 2019 »

Publié le 18/01/2019 • Par [Nathalie Perrier](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



Pascale Dubois

Dans un entretien à la Gazette, la présidente de l'Association nationale des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ANISCG), Pascale Dubois, dresse un état des lieux de ces travailleurs sociaux qui côtoient au quotidien les métiers en uniforme. Largement encouragés par les pouvoirs publics, qui y voient un maillon essentiel de la politique d'aide aux victimes, ces intervenants sociaux continuent de se développer. La pérennité du dispositif est cependant encore loin d'être assurée.

Les intervenants sociaux, mis en place dans les années 1990, sont un des axes forts de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Où en est-on aujourd'hui ?

On compte aujourd'hui 261 intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie, répartis sur 90 départements. Des postes sont régulièrement créés : 2 récemment à Paris en zone police, 1 au commissariat de Niort (Deux-Sèvres), 1 en zone gendarmerie à Revin (Ardennes), etc. Le dispositif continue de se développer. Mais, aujourd'hui, il nous faut imaginer l'avenir.

Comment justement envisagez-vous l'avenir ?

Nous allons créer début 2019 un Observatoire indépendant des ISCG. Il sera présidé par notre association et réunira les directions centrales de la police et de la gendarmerie, la Préfecture de police de Paris mais aussi des partenaires comme France Victime, le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), etc. Les pratiques sont aujourd'hui très différentes selon les territoires. Le travail de l'Observatoire va nous permettre de dresser un état des lieux précis et d'établir des préconisations pour l'avenir.

Quelles sont actuellement les missions exercées par ces intervenants ?

Le rôle de l'intervenant social en commissariat ou gendarmerie est d'accueillir toute personne en détresse. Les violences intrafamiliales représentent l'essentiel de l'activité. La protection de l'enfance est un autre axe fort de l'action de l'intervenant social.

Et la problématique de la radicalisation ?

La plupart des intervenants sociaux ont été formés à cette thématique. Ils accompagnent et orientent les familles qui ne savent pas comment gérer un proche manifestant des signes de radicalisation. Cette mission reste toutefois marginale. Ce n'est pas leur quotidien.

[Vous dénonciez l'an dernier le manque de financement...](#) Etes-vous toujours inquiète quant à la pérennité du dispositif ?

La dynamique est positive mais la situation reste tendue. Le dispositif est toujours confronté à des difficultés de financement. La plupart des postes sont actuellement cofinancés par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et les conseils départementaux. Pour assurer la pérennité des ISCG, les villes et les intercommunalités doivent davantage s'emparer du dispositif. Malheureusement, si tout le monde aujourd'hui est convaincu de l'intérêt des intervenants sociaux, les collectivités locales et les conseils départementaux sont confrontées à des problématiques financières qui les obligent parfois à des restrictions budgétaires dont l'intervenant social peut faire les frais. Pour pérenniser le dispositif, le secrétariat-général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), et nous avec, incitons les co-financeurs à signer des conventions triennales et non plus annuelles.

Le statut des ISCG est un autre problème...

Il n'existe pas de véritable statut de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie. Il y a quasiment autant de dispositifs que de postes... La plupart des ISCG appartiennent à la Fonction publique territoriale, mais certains sont rémunérés par des associations et relèvent donc du privé. Sur le plan, professionnel, ce sont à 85 % des travailleurs sociaux, principalement des assistantes sociales, mais on trouve aussi des animateurs, des juristes, des psychologues... Le métier est donc très varié. Il est donc temps de se réunir avec les différents partenaires pour essayer de définir un véritable statut.

Le SG-CIPDR demande aux collectivités de se mobiliser pour développer le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Quel rôle doivent jouer, selon vous, les collectivités ?

Les collectivités doivent être au cœur du dispositif. Elles ne mesurent pas encore assez l'intérêt de ce dispositif, pourtant essentiel en termes de prévention de la délinquance : protection de l'enfance, lutte contre les violences intrafamiliales, radicalisation, etc. Notre association, l'ANISCG, s'efforce de mieux leur faire connaître ce dispositif. Cela passe par des documents d'informations, une sensibilisation directe auprès des collectivités territoriales, la démonstration de la complémentarité avec l'action sociale qu'elles mettent déjà en œuvre sur les territoires. Et nous les soutenons dans le montage des postes.